

**ARR\_2023\_0119**

**Département des Yvelines  
Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**PORTANT NOMINATION DE MADAME SOPHIE BRETT EN QUALITÉ DE MEMBRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Maire de la Ville de Chatou,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 86-17 du 6 janvier 1986,

Vu le décret 2004-1136 du 21 octobre 2004, relatif au code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.123-6 et R.123-7 et suivants, prévoyant la nomination de membres par le Maire, parmi les personnes participants à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune, et prévoyant que les associations familiales, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées, ainsi que les associations de personnes handicapés du département peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants,

Vu la délibération DEL\_2020\_017 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 fixant la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et procédant à l'élection des huit représentants du Conseil Municipal, modifiée par la délibération DEL\_2023\_003 en date du 2 février 2023,

Vu l'information faite, en application de l'article R.123-11 du Code de l'action sociale et des familles, aux associations susvisées du renouvellement des membres nommés du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté ARR\_2020\_01 portant nomination des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Chatou,

Considérant la démission de Monsieur Dominique DESCHAMPS représentant d'une association qui œuvre en faveur des personnes âgées et retraitées,

Considérant la candidature présentée par Madame Sophie BRETT Directrice de résidence autonomie sénior à Chatou représentant l'association ARPAVIE,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Sophie BRETT, représentante de l'association ARPAVIE, est nommée en qualité de membre du Conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale et ce à compter de la date du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le 16/02/2023



ID : 078-217801463-20230214-ARR\_2023\_0119-AR

**Article 2** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité, publié et affiché selon la réglementation en vigueur.

**Article 3** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à Madame Sophie BRETT.

NOTIFIÉ, le 16/02/2023